

## Check-list télétravail

Depuis l'éclatement de la crise du coronavirus, nous travaillons tous beaucoup plus à partir de notre domicile. Et il semble que le télétravail soit là pour durer. Voyons dès lors ce dont on peut et doit tenir compte lorsque l'on fait du télétravail.

### DÉCOUVREZ LES 10 BONS RÉFLEXES

#### 1 Qu'est-ce que le télétravail ?

En télétravail, vous réalisez votre travail à distance, c'est-à-dire à partir d'un endroit autre que le siège de votre employeur. Cela peut être à votre domicile, dans un bureau satellite, dans un espace de coworking, pendant un déplacement (transport en commun) ou en tout autre lieu. Votre télétravail peut revêtir un caractère récurrent ou occasionnel. Dans le cas d'un télétravail, le travail est réalisé sur une base régulière et non de manière occasionnelle en dehors des locaux de l'employeur. S'agissant du télétravail, les prestations sont effectuées sur une base occasionnelle et non régulière en dehors des locaux de l'employeur.

#### 2 Pourquoi télétravailler sur une base volontaire ?

Travailler chez soi offre de nombreux avantages. Lorsque vous télétravaillez, vous vous déplacez moins entre votre domicile et votre lieu de travail. De ce fait, vous perdez moins de temps, vous avez moins de stress et vous disposez de davantage de temps libre. Grâce à une plus grande flexibilité, vous pouvez organiser vous-même votre temps de travail en concertation avec votre responsable. Vous pouvez travailler lorsque vous êtes le plus productif. Un plus grand sentiment d'autonomie génère davantage de motivation et vous apporte plus de satisfaction dans votre travail. Le télétravail vous permet également de concilier de manière plus harmonieuse votre travail, vos tâches ménagères et votre rôle de parent. Enfin, il favorise votre motivation et votre concentration. À la maison ou dans un bureau satellite, vous êtes moins distrait par vos collègues et vous restez plus concentré.

Il faut toutefois savoir que le télétravail comporte également un certain nombre de défis. Il est souvent plus difficile de faire la distinction entre travail et vie privée. Fermer la porte derrière soi et rentrer à la maison n'est pas matériellement possible. Et le risque de faire des heures supplémentaires pendant vos journées de télétravail n'est pas négligeable. Il ne faut pas non plus sous-estimer la perte du lien social. Cela peut affecter aussi votre implication dans votre travail. En tant que télétravailleur, vous pouvez avoir l'impression de faire moins partie de votre entreprise, de moins adhérer aux valeurs et à la culture de votre société.

3

## Quid si j'ai un accident quand je suis en télétravail ?

Qu'il s'agisse d'un télétravail structurel ou occasionnel, vous êtes en tant que travailleur salarié couvert contre un si l'accident se produit pendant et par le fait de l'exécution de votre travail. Cette règle s'applique également pour un télétravail obligatoire pendant une crise, comme celle du Covid-19. En tant que télétravailleur, vous devez donc être sous l'autorité de votre employeur et en train d'exécuter votre contrat de travail lorsque l'accident se produit. Le lieu et les heures de télétravail sont déterminés de commun accord entre le travailleur et l'employeur. Si l'accident a lieu sur ce lieu et pendant ces heures, l'accident est présumé être survenu pendant l'exécution du contrat de travail.

A défaut d'une telle mention, la présomption s'appliquera à la résidence ou sur le ou les lieux dans lesquels le télétravailleur effectue habituellement son télétravail. Et pendant les heures de travail que le télétravailleur devrait prêter s'il était occupé dans les locaux de l'employeur. Un accident qui surviendrait en dehors des lieux ou des heures convenus pourra être reconnu comme accident du travail, mais dans ce cas la charge de la preuve (comme quoi l'accident est survenu pendant l'exécution du contrat de travail) incombe à la victime. Pendant votre télétravail, vous êtes également couvert pour le trajet aller et retour entre votre domicile et l'école ou la crèche des enfants. Il en va de même pour le déplacement effectué entre votre domicile et le lieu où vous prenez ou achetez votre repas.

Attention, afin d'être considéré comme tel, un accident du travail doit se produire dans le cadre de l'exécution du travail. Si, par exemple, vous grimpez sur votre toit ou faites d'autres choses qui n'ont rien à voir avec votre travail, vous n'êtes donc pas couvert.

Lorsque vous avez un accident, le mieux est en d'en avertir immédiatement votre employeur.

4

## Quid de mon assurance incendie pendant le télétravail ?

En ce qui concerne votre [police d'assurance incendie](#), absolument rien ne change lorsque vous télétravaillez. La couverture de votre assurance continue de s'appliquer pleinement.

5

## Quid en cas de dommage causé à du matériel dont je dispose ?

Si le matériel dont vous disposez pour le télétravail est endommagé, votre employeur supportera les coûts de réparation ou de remplacement, sauf si vous commettez une faute grave ou qu'il est question d'intention malveillante. En cas de dommages causés par des tiers (par exemple vos enfants), vous devrez transmettre toutes les informations à votre employeur. Il pourra ainsi obtenir réparation. Vous pourrez alors éventuellement faire jouer votre [assurance familiale](#).

Que faire en cas de ? En cas de vol, faites toujours établir un procès-verbal par la police. Vous êtes vous-même responsable s'il est question de fraude, de faute grave ou de négligence de votre part (laisser votre ordinateur portable dans une voiture ouverte, par exemple).

6

## J'utilise beaucoup moins ma voiture à présent que je télétravaille nettement plus. Puis-je faire adapter mon assurance auto ?

Une des conséquences du télétravail est que vous laissez votre voiture sans doute beaucoup plus de côté. Les courses se font aussi beaucoup plus au niveau local, à pied ou à vélo. C'est pourquoi vous pouvez envisager la souscription d'une assurance qui tient compte du nombre de kilomètres que vous parcourez.

7

## Veillez à un environnement de télétravail approprié

### Prévoyez un espace isolé

Assurez-vous d'avoir un espace de travail au calme dans lequel vous pourrez effectuer vos tâches concentré et sans être dérangé. Le mieux est de prendre des dispositions avec votre partenaire, vos enfants et votre entourage. Choisissez cet espace ou cette zone de façon à avoir un éclairage suffisant et un certain dégagement autour de vous. Vous vous fatiguerez moins les yeux si vous pouvez regarder à une distance d'au moins 2 m. La lumière du jour pénétrera dans l'espace de préférence sur le côté afin d'éviter d'être ébloui ou d'avoir des reflets désagréables dans l'écran.

### Prévoyez un mobilier de bonne qualité

Idéalement, vous disposerez d'une chaise de bureau réglable, d'une table suffisamment grande et d'un écran assez large dont le bord supérieur sera à hauteur des yeux. Mais même si vous n'en disposez pas, il vous est possible par quelques moyens très simples de créer déjà une situation confortable en utilisant par exemple une boîte à chaussures comme repose-pied, en mettant un coussin derrière votre dos, que mettre sous votre écran?... Veillez toutefois à ce que l'ensemble reste stable.

### Variez les tâches et les positions

Établissez un planning de ce que vous souhaitez faire pendant votre journée de travail. Alternez aussi les tâches afin de rester productif. A cet égard, tenez compte aussi du planning de votre partenaire et de vos enfants. Faites en sorte de coordonner au mieux vos activités respectives. Rester assis longtemps n'est pas bon pour la santé. Interrompez régulièrement la position assise en vous tenant debout ou en bougeant brièvement, en allant vous balader, en travaillant ou téléphonant debout.

8

## Puis-je télétravailler à partir de l'étranger ?

Télétravailler partiellement et sur une base temporaire ou structurelle à l'étranger peut avoir un impact important pour un certain nombre de choses. Il est dès lors indiqué que vous en identifiez au préalable bien les implications. Ainsi, votre employeur devra vérifier si un permis de travail ou même de séjour est nécessaire dans le pays à partir duquel vous souhaitez travailler.

9

## Veillez à télétravailler dans un environnement informatique sécurisé

Pendant le télétravail, vous pouvez également faire l'objet d'une cyberattaque. Tenez compte des conseils ci-après.

- Utilisez une . La plupart des systèmes wifi à domicile sont correctement sécurisés, ce qui n'est pas toujours le cas pour les installations plus anciennes. Sécurisez en tout cas votre réseau toujours au moyen d'un mot de passe complexe. Vous pouvez généralement le définir sur votre router. Si c'est faisable sur le plan pratique, raccorder directement son ordinateur à son router au moyen d'un câble offre toujours une connexion à l'Internet plus stable et plus rapide.
- Veillez à ce que votre sur vos appareils soit mis à jour, surtout si cette mise à jour ne devait pas se faire automatiquement via votre employeur.
- Il est judicieux de mettre régulièrement à jour votre ainsi que vos add-ons et plug-ins (tels que Java, Adobe Reader...) pour votre navigateur ou de désactiver ces derniers si vous n'en avez pas besoin.>Faites de temps en temps un de vos documents importants.
- Utilisez une connexion VPN sécurisée avec votre environnement de travail.
- Conservez vos mots de passe dans un programme sécurisé.

Enfin, restez vigilant à l'égard des messages et liens suspects au moyen desquels un cybercriminel tente d'obtenir de votre part des informations sensibles qui pourront ultérieurement faire l'objet d'un usage abusif. Le simple fait de cliquer sur un lien peut télécharger un virus sur votre ordinateur sans que vous vous en rendiez compte...

Attention donc aux mails par lesquels il vous est demandé de cliquer sur un lien ou d'ouvrir un document, même s'ils semblent apparemment provenir de quelqu'un que vous connaissez ou d'un collègue. En cas de doute, vérifiez toujours directement (par téléphone) auprès de l'expéditeur. Une vigilance accrue est de mise si vous ne connaissez pas l'expéditeur